



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00091

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GENILAC - PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT - AVENANT N°5.

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 avril 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180201-D20180009110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180403

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gaël PERDRIAU, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GENILAC - PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT - AVENANT N°5.

La commune de Genilac a attribué à la Société Lyonnaise des Eaux - France un contrat de délégation de service public de l'eau potable. L'échéance de ce contrat est fixée au 14 mai 2018.

Suite au transfert de la compétence eau potable le 31 décembre 2015, il appartient désormais à Saint-Etienne Métropole d'organiser et de gérer le service d'eau sur cette commune.

Par délibération du 07 décembre 2017, le Conseil de Communauté a adopté le principe d'une nouvelle délégation du service de distribution de la commune de Genilac.

Le délai très court entre l'adoption du principe de délégation et la fin du contrat en vigueur, rend obligatoire le prolongement du contrat initial d'une durée de 3 mois et demi (échéance au 31 août 2018) afin de mener au mieux les négociations et garantir la continuité du service public lors de la mise en œuvre de la nouvelle délégation.

La Commission de délégation de service public, réunie le 02 mars 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°5 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Genilac afin de prolonger sa durée de 3,5 mois et de porter son échéance au 31 août 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public d'eau potable de la commune de Genilac.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU